



Éditorial

A l'occasion de la 2^{ème} Conférence Nationale des Territoires, qui s'est déroulée à Cahors le 14 décembre dernier, le Premier Ministre a pris trois engagements majeurs : lancer un vaste plan d'aménagement numérique du territoire, lancer un plan de revitalisation des villes moyennes, dresser un état des lieux de la cohésion territoriale pour construire une vision partagée des territoires et des priorités d'action.



En effet, un tiers des français a le sentiment d'être délaissé par le pouvoir central et je fais moi-même, chaque jour, le constat de la réalité de cette situation.

Le retentissement de mon opposition à la dépose de la dernière cabine téléphonique du village dans la presse quotidienne régionale (*le Dauphiné libéré, La Provence, Corse Matin, Ouest France...*), la presse nationale (*Aujourd'hui en France*), la presse spécialisée (*La vie des communes, 30 000 maires*), à la télévision (*FR3, D'ICI TV*), à la radio (*La radio, Alpes 1, RFI, RTL, Radio Nova, France Culture, Europe 1*) a permis d'attirer l'attention de nos concitoyens et des pouvoirs publics sur le fait que cet épiphénomène était le révélateur d'un ras le bol beaucoup plus large. J'ai noté depuis, et avec la plus grande satisfaction, que le Premier Ministre avait annoncé vouloir imposer de nouvelles obligations aux opérateurs de téléphonie mobile. Alors, quand le territoire en général et Ceillac en particulier seront bien couverts, on pourra envisager la dépose de la cabine...

Je disais plus haut le malaise de la France rurale face à la disparition progressive de ce que l'on appelait jadis « les services publics ».

Alors même que leur dotation d'État a fondu de 25% en 4 ans, on demande aux communes, ou à leurs groupements, de prendre en charge les agences postales au motif que les bureaux de Poste étaient trop lourds pour la Poste. On leur impose aussi des dépenses très importantes pour l'accessibilité des lieux publics. L'État progressivement cesse de leur apporter le concours de ses

services pour l'instruction des actes d'occupation des sols et, en même temps, accroît ses prescriptions dans les domaines de la gestion et de la prévention des risques naturels, de la sauvegarde des terres agricoles, de la protection de l'environnement, des paysages, de la gestion de l'eau... Je préfère ne pas noircir le tableau en évoquant ici le sort réservé aux services de transports public et, en particulier, à la dégradation insupportable du service ferroviaire dans notre département...

Après les hoquets de l'aménagement des rythmes scolaires, l'État invite les communes à financer la mise en place des Parcours Éducatifs Artistiques et Culturels, mais, dans sa grande largesse, il les aide à doter les écoles des moyens numériques dont il suggère l'utilisation à ses enseignants.

Si on ajoute à cela l'inflation des textes législatifs ou réglementaires (*en 6 mois, le nouveau gouvernement en a publié 18% de plus que celui qui l'avait précédé pendant la même période !*), on comprend mieux notre désarroi ; désarroi que partagent les Régions et les Départements exsangues eux aussi et confrontés à des charges imposées de moins en moins compensées.

Les ruraux que nous sommes ont la très nette impression d'être depuis des lustres la variable d'ajustement des politiques de Gribouille conduites par l'État, en dépit des alertes répétées de ses représentants dans nos départements, préfets et sous-préfets.

Je forme le vœu que l'état des lieux de la cohésion territoriale demandé par la Conférence Nationale déjà citée permette d'inverser dans le long terme les politiques publiques en faveur du monde rural. Je souhaite également que, au-delà de son faible poids électoral, on lui reconnaisse sa contribution essentielle à la qualité de vie des Français, à la qualité de l'air qu'ils respirent et de l'eau qu'ils boivent, des aliments qu'ils consomment, à leur environnement, aux paysages qu'ils aiment et à la biodiversité qui en est le fondement et qui est aujourd'hui tellement menacée.

Que 2018 soit pour nous tous et pour chacun d'entre vous une bonne et heureuse année.

Christian Grossan

La nouvelle Communauté de Communes est en place depuis un an. Elle a de nombreuses compétences, le tourisme, l'assainissement, les déchets, les activités de pleine nature, les zones d'activités, les services aux personnes, la GEMAPI, les maisons de santé...

EAU, ASSAINISSEMENT, DÉCHETS

A la réception de leurs factures relatives à la collecte, au transport et au traitement des déchets ménagers, de la distribution d'eau potable ou de l'assainissement, les usagers de ces services ont constaté, surpris, de fortes évolutions par rapport au coût de ces prestations l'année précédente.

Si le service de l'eau potable est toujours assuré par la commune, l'assainissement et les déchets ménagers sont désormais des compétences exercées par la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras issue au 1^{er} janvier 2017 de la fusion des communautés préexistantes du Queyras et du Guillestrois.

Précédemment, la Communauté de Communes du Queyras à laquelle appartenait Ceillac comptait moins de 3500 habitants et la loi permettait au budget général de la collectivité d'abonder pour les équilibrer les budgets annexes. Dans la communauté de communes nouvelle, le seuil de 3500 habitants est largement dépassé et les budgets annexes doivent être équilibrés en dépenses et en recettes.

De plus, désormais réunis dans la même communauté de communes, les contribuables doivent être assujettis aux mêmes contributions.

Parallèlement, une nouvelle station d'épuration a été mise en service pour les communes d'Aiguilles, Château-Ville-Vieille et Arvieux, la station d'épuration de Guillestre a été profondément restructurée pour satisfaire aux normes actuelles. De plus, les frais de transport des ordures ménagères vers le centre d'enfouissement à plus de 100 km et les taxations au bénéfice de l'Etat se sont accrus.

C'est ce qui explique la forte augmentation de la part fixe sur les factures relatives à l'assainissement et une forte évolution des charges pour certains bénéficiaires du service de collecte et de traitement des déchets ménagers.

En revanche, la baisse conséquente de la part fixe sur les factures relatives à l'eau potable ne semble pas avoir été remarquée à son juste niveau (-35 Euros par abonné).

TOURISME

Le contrat du directeur de l'office de tourisme n'ayant pas été renouvelé, l'office de tourisme a récemment fait appel à un cabinet de recrutement pour son remplacement.

SKI DE FOND

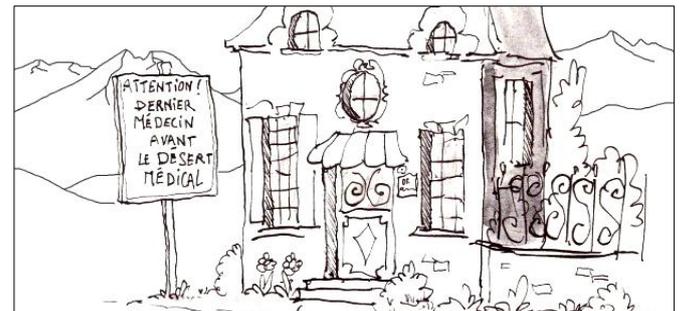


La Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras est également compétente en matière d'activités de pleine nature, dont le ski de fond. Elle loue à la commune, pour les mois d'hiver, le bâtiment construit à cet effet.

Cette activité a généré en 2016/2017 une redevance globale de 99.235 €, une somme bien inférieure aux dépenses d'exploitation et d'investissement engagées.

Le budget général de la Comcom a donc dû verser une subvention d'équilibre de 165.529 €.

MAISON DE SANTÉ



Malgré la présence d'un nouveau médecin à Aiguilles, il faut bien reconnaître que l'accès aux soins est compliqué pour les habitants du Queyras, avec bien souvent des dates rendez-vous très éloignées, pour les spécialistes notamment.

Une réflexion est donc en cours au sein de la Comcom pour examiner le principe d'une maison de santé à Guillestre qui reste l'une des solutions proposées par l'Agence Régionale de Santé pour pallier le manque de médecins en zone rurale, en association avec le développement de la télé-médecine.

TRAVAUX

Eau potable

La deuxième tranche des travaux de remplacement de l'adduction d'eau qui alimente les réservoirs à l'amont du village depuis la source captée à la Cime du Mélézet commenceront le 4 avril prochain.

A l'issue de l'appel d'offres, c'est l'entreprise BUCCI qui a été retenue. Le coût des travaux est évalué à 292.702 € TTC auxquels s'ajoute la rémunération du bureau d'études de 29.940 € TTC.

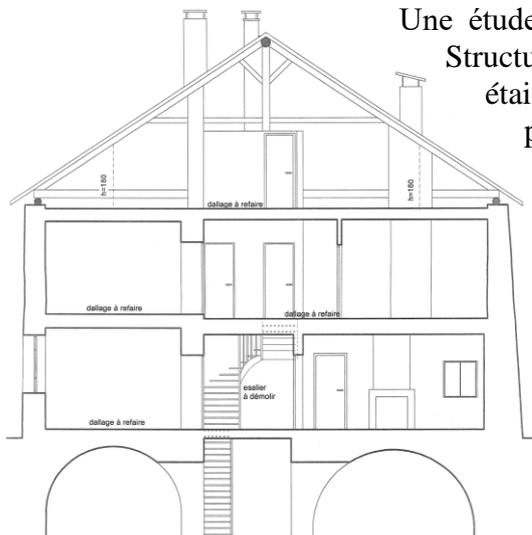
Pour le financement de cette opération la commune bénéficie d'une aide du Conseil départemental de 47.013 € et de l'Agence de Bassin pour 94.027 €. Le financement complémentaire, 181.602 €, sera assuré par un emprunt.

La fin des travaux de réfection du réseau d'alimentation en eau potable permettra une évaluation fine des ressources réellement disponibles et le cas échéant, le besoin éventuel d'une alimentation complémentaire.

Une réunion a été organisée en fin d'année afin que, à l'occasion de ces travaux réalisés par la commune, les deux habitations situées en rive gauche du Cristillan, à l'amont du Pont du Chastelas, soient raccordées par les soins de la Communauté de Communes au réseau d'assainissement. Dans la mesure du possible, les eaux pluviales seront également traitées.



Presbytère



Une étude a été commandée par la commune en 2016 au bureau d'études Structures. Celui-ci devait établir un diagnostic précis pour examiner quelles étaient les évolutions structurelles possibles en fonction des règles parasismiques en vigueur dans le cadre d'une rénovation complète du presbytère. Ce bâtiment pourrait accueillir les services de la mairie, avec une accessibilité aux personnes à mobilité réduite, et des logements, dont un destiné au prêtre desservant la paroisse.

Le bureau a demandé qu'une étude géotechnique soit réalisée afin de connaître les caractéristiques mécaniques des terrains traversés.

Les investigations ont permis de constater un niveau d'assise homogène sur un sol de bonne qualité par rapport au niveau de référence que constitue le seuil du bâtiment.

En conséquence, la distribution des pièces intérieures peut être modifiée en abattant certains murs et le bâtiment adapté à une autre fonction.

La réflexion va se poursuivre pour déterminer les besoins précis en termes d'espace et d'agencement puis la commune s'assurera le concours d'un maître d'œuvre qui sera chargé de la conception du projet.

Voirie

En dépit d'une situation financière tendue, d'importants travaux ont pu être réalisés sur la voirie communale.

À l'Ochette, le revêtement enrobé d'une portion de la rue de la Mourière qui avait été mis en place de façon insatisfaisante, il y a une douzaine d'années, a été repris pour un montant de 15.764 € subventionné à hauteur de 6.000 € par le Conseil Départemental.



Le parking situé près de l'espace nordique a reçu un revêtement enrobé. Pour le financement de cette opération, dont le coût s'est élevé à 31.424 €, la commune a bénéficié de l'enveloppe parlementaire de la Sénatrice Patricia Mohret-Richaud pour 6.000 €.

La voie d'accès au parking situé au départ des remontées mécaniques et du sentier qui mène au Lac Miroir (GR5) a reçu un revêtement bicouche pour un montant de 21.344 €, subventionné à hauteur de 6.000 € par le Conseil Départemental.

École

À l'école et à la salle polyvalente des accès pour les personnes à mobilité réduite ont été aménagés, les toilettes ont été restructurées et des portes anti-panique sécurisées mises en place. Pour le financement de ces travaux, 14.516 €, l'État a attribué une aide de 7.814 €.

Espace partenaires

À l'Espace partenaires (*École de ski, Queyras résidences, remontées mécaniques, prestataires de santé*), le chauffage a été restructuré et l'ensemble des menuiseries extérieures a été remplacé. La

dépense correspondante, 21.642 €, a bénéficié d'une subvention de l'État pour un montant de 11.681 €.

Patinoire

L'espace patinoire a fait l'objet de quelques aménagements pour un meilleur accueil et un fonctionnement optimisé. Les travaux ont concerné le terrassement pour un coût de 1704 € auxquels s'ajoutent l'achat de matériels divers (*affûteuse, électricité, bois, bacs acier...*) pour une somme de 4.449 €.

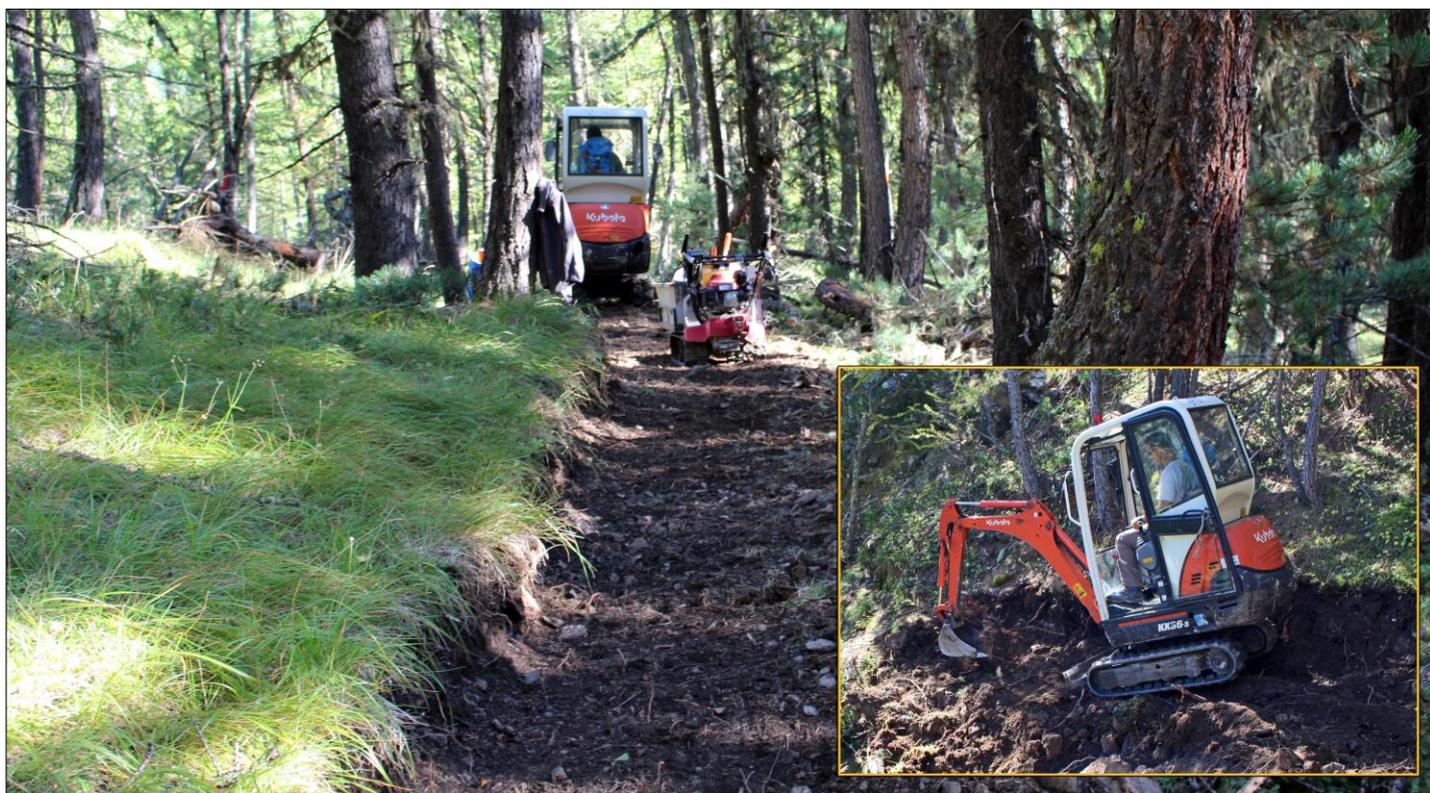


Sentier Miroir



Après la réfection d'une première tranche de travaux, à l'automne 2016, pour requalifier le sentier, particulièrement emprunté et qui devenait délicat à suivre en raison de nombreuses racines et cailloux jonchant le sol, une deuxième tranche a été réalisée à l'automne dernier, avec un total de 23 journées de travail effectuées par les agents du Parc du Queyras et financées par la commune.

Celle-ci a concerné la partie haute du sentier qui part 150 m après la passerelle et va jusqu'au lac. Un nouveau parcours a été tracé, plus progressif et moins minéral.



Il reste désormais à rafraîchir les 150 m qui suivent la première passerelle pour parfaire le parcours de cette section du GR5.

Après cette réfection qui a suivi celle des sentiers des col Albert, de la Cula et du Cristillan, le prochain

objectif devrait se fixer sur le sentier du col Bramousse qui comporte quelques marches et ressauts dont le franchissement peut s'avérer compliqué pour certains randonneurs ou lorsque le sentier est en partie gelé et/ou enneigé.

Le Chamois de Sainte-Anne



Depuis le mois d'octobre, les membres de l'association de chasse « Le Chamois de Sainte-Anne » disposent d'un nouveau local qui leur est loué par la commune, près du centre de vacances de Gennevilliers. Ils ont pris en charge l'aménagement du local.

Pour la campagne de chasse écoulée, 20 chamois et 10 chevreuils ont été abattus.

A la demande de la commune, l'association a organisé 4 battues au sanglier pour limiter les dégâts considérables causés aux cultures et aux prairies. Merci donc aux chasseurs extérieurs de nous avoir prêté main forte. Auparavant, les lieutenants de louveterie, diligentés par la DDT et la

Préfecture avaient effectué, au printemps, 19 battues qui ont permis de tuer deux sangliers.

DATE des BATTUES	CHASSEURS (dont Ceillaquins)	CHIENS	Sangliers tués
21/10/2017	34 (4)	9	2
15/11/2017	18 (3)	7	0
22/11/2017	22 (4)	8	1
05/12/2017	22 (5)	6	1





ÉCOLE



EFFECTIFS (35 élèves en 2014 – 12 prévus en 2021)

Pour les communes du Queyras et de Ceillac, en particulier, les projections montrent un tassement prévisible conséquent des effectifs avec un risque élevé de fermetures de classes. Dans 3 communes au moins, la classe maternelle est directement menacée à court ou moyen terme.

Ce problème de baisse d'effectifs n'est pas propre au Queyras et concerne l'ensemble des zones rurales de montagne en France. Les causes de la défection d'installation des jeunes sont multiples : travail (*avec l'aléa propre aux saisons*), hébergement, vie sociale, absence ou manque de services, études longues, enfants tardifs...

La convention ruralité signée en novembre 2016 par la ministre, le département et le président de l'association des maires des Hautes-Alpes garantit, pour une période de 3 ans, le ratio nombre d'enseignants/nombre d'enfants avec la mise en place d'une réflexion pour optimiser le schéma scolaire, notamment par les projets de regroupements de petites écoles. Il est donc fort possible qu'avant même l'échéance de cette convention, des fermetures soient décidées. On imagine ce que l'absence d'accueil des jeunes enfants (*3 et 4 ans*) impliquerait.

Des discussions sont en cours avec l'inspection, la volonté affichée par les élus du Queyras étant de traiter le problème au niveau territorial en intégrant la situation particulière de Ceillac dont la localisation ne permet pas de regroupement.

Classe de découverte des CE2~CM2

La classe des grands partira en classe de découverte du lundi 4 au lundi 11 juin 2018. Le séjour se déroulera d'abord à Paris (*3 jours*) puis à Saint-Malo (*4 jours*).

Ce séjour est organisé conjointement avec la classe de Saint-Véran, qui compte 10 élèves, ce qui fera un effectif global de 22 enfants.

Le voyage sera l'occasion, comme il se doit, de mettre en place un travail transversal conséquent, avec des thématiques centrées sur l'histoire, le patrimoine bâti, le monde urbain et le milieu maritime.

Le coût global sera assuré en grande partie par les communes respectives. La participation des familles sera réduite, à hauteur de 100 €uros environ (*13% du coût réel*).

ATSEM

Sonia Abillard, agent territorial spécialisé des écoles maternelles, a quitté son poste en décembre 2017, 10 ans après sa prise de fonction.

C'est Estelle Pérez qui la remplacera jusqu'à la fin de l'année scolaire. Après cette date, l'attribution du poste se fera en fonction des contraintes administratives en matière de gestion du personnel, avec validation par le centre de gestion départemental.

Parents et enseignants sont unanimes pour saluer le travail effectué par Sonia au cours des dix dernières années avec une conscience professionnelle exemplaire et une qualité relationnelle avec les enfants particulièrement appréciée.

Équipement numérique



Beaucoup d'écoles sont désormais équipées de tableau de bord numérique (TBI).

Si l'école de Ceillac avait eu en test cet équipement, il y a une dizaine d'années, celui-ci ne s'était pas avéré satisfaisant au vu de l'exiguïté des classes et de la qualité médiocre des appareils proposés alors (*faible résolution, fatigue visuelle importante, coût d'entretien, ergonomie perfectible...*).

Aujourd'hui, un équipement bien plus performant, polyvalent et satisfaisant, notamment, au niveau de la fatigue visuelle des enfants existe. Il s'agit de l'écran tactile interactif (ETI) dont on trouve désormais un large choix à des prix abordables malgré la taille des écrans conséquente.

Le collège de Guillestre ayant été sélectionné pour recevoir la qualité de « Collège connecté », cela permet aux écoles primaires qui en dépendent de pouvoir bénéficier de subventions pour aider à leur équipement numérique.

Aussi, un dossier a-t-il été déposé, il y a un an, au rectorat. Il prévoit la mise en place d'un ETI, l'acquisition de tablettes numériques et de robots pour l'apprentissage du code.

Le dossier a été retenu et le financement accordé. La mise en place est prévue au printemps.

DUMISTE

Dans le cadre de l'harmonisation des services gérés par la CCGQ, une intervenante musique (*DUMIste*) est présente toutes les semaines à l'école.



Elle concourt ainsi à la réalisation du parcours éducatif artistique et culturel mis en place à l'école, au même titre que les parcours santé, sportif et citoyen pour lesquels la Commune offre un soutien conséquent.

Rentrent dans ce cadre, les différents stages sportifs effectués (*tir à l'arc, rugby, ski alpin, ski de fond*), les sorties culturelles (*séjour Paris-Saint-Malo au mois de juin, sortie à Marseille et à Turin*), le travail réalisé avec un conteur africain...

Numérique



Comme à chaque saison touristique, nous souffrons de la lenteur due à l'insuffisance de la bande passante reconnue par Orange, déjà limite pour 300 habitants, et de nombreux dysfonctionnements (*mobile, internet*).

PACA THD, chargé du développement du haut débit dans la Région a programmé l'installation d'un nouveau NRA (*nœud réseau abonnés*) dans les mois à venir et la fibre devrait arriver en juin de cette année, avec un débit, pour les plus près, de 100 MO/s, moindre pour les plus éloignés mais bien supérieur à celui existant (*2 MO/s au mieux*), de l'ordre de 30 MO/s au moins.

Pour la téléphonie mobile, Free a passé son antenne en 4G mais avec une bande passante limitée ce qui réduit l'intérêt de cette évolution. Orange, comme Bouygues, a programmé le passage en 4 G

mais sans donner de calendrier. Cette montée en débit est essentielle puisque l'on sait qu'aujourd'hui la majorité du trafic Internet passe par la téléphonie mobile. Pour Ceillac, cela permettrait de pallier l'insuffisance de la bande passante actuelle qui transite par le classique réseau téléphonique commuté (*RTC*).

A noter que le gouvernement et les 4 opérateurs de téléphonie mobile ont passé un accord en ce début janvier qui notifie l'engagement des opérateurs de résorber toutes les zones blanches, de basculer en 4 G 10.000 communes, comme Ceillac, actuellement équipées en 2G ou en 3G et de couvrir les principaux axes de transport, routiers et ferroviaires, dont ceux concernant les TER. L'échéance de cet accord est fixée à 2020.

Toutes ces évolutions sont très attendues puisque la diversification économique et la mise en place d'activités alternatives ne pourra se faire sans un équipement numérique de la vallée performant.

Alpin ~ Fond

Biathlon



L'étude de faisabilité de l'aménagement à Ceillac d'un site d'entraînement pour le biathlon toutes saisons, situé dans le secteur du Clôt des Oiseaux, vient de bénéficier d'une subvention dans le cadre du programme porté par l'Espace Valléen sous l'égide de la Communauté de Communes.

Les résultats de cette étude seront connus en début d'été. S'ils sont favorables, le plan de financement du programme sera recherché.

Alpin

Chacun a pu se féliciter des bonnes conditions d'enneigement et des conditions hivernales retrouvées qui devraient perdurer toute la saison, avec toutes les conséquences positives sur l'économie du village encore très dépendante de la neige.

Une nouveauté cette année, dans le cadre du contrat de station financé par la Région et le Département, avec la mise en place de portiques (*matériel SKIDATA*) qui devraient faciliter le contrôle et limiter de ce fait la fraude.

Reste à améliorer le système de vente des forfaits qui implique une attente beaucoup trop longue, pour parfois dépasser la demi-heure, une attente due en partie aux problèmes de débit Internet.

L'activité sur les deux semaines de vacances a été jugée correcte par la régie, en deçà des prévisions en raison d'une météo défavorable lors de la deuxième



semaine qui a passablement dégradé la fréquentation (*perte estimée : 100.000 €*).

Les recettes réalisées au 31/12/2017 devraient permettre de clôturer l'exercice 2017 au moins à l'équilibre. Les recettes réalisées depuis le 1/01/2018 avec ces conditions de neige pour le moins satisfaisantes laissent présager des résultats intéressants pour 2018.

Chiffres de ce début de saison par secteur :

SECTEUR	Journées Skieurs	N-1	N-4	Chiffre d'affaires	N-1	N-4
Molines-St-Véran	29.329	+ 6.401	+ 1.234	466.332	+ 135.476	+ 153.824
Abriès-Ristolas	18.389	+ 1.235	-3007	262.556	+ 35.647	+ 40.859
Ceillac	10.998	+ 783	- 2. 280	160.863	+ 22.876	+ 8.101
Arvieux	10.148	+ 1.905	+ 65	139.793	+ 38.677	+ 39.402
Aiguilles	1.971	+ 446	+ 77	11.795	+ 2.675	+ 1.368
TOTAL avec espaces ludiques	70.836	+ 10.410	- 4.510	1.041.341	+ 235.353	+ 243.553

Microcentrale

Au terme d'une année sèche (700 mm, avec de nombreux orages, contre 800 mm en moyenne), les résultats escomptés ne sont pas ceux réalisés (150.000 € en 2013, moins de 60.000 € attendus en 2017). Cela est problématique puisque les revenus générés par la microcentrale concourent pour une part importante à l'équilibre du budget communal, notamment depuis la baisse régulière des dotations.

Si les perspectives à moyen terme sont plus optimistes avec l'extinction proche de crédits et la perception de revenus supplémentaires suite à l'installation récente d'une turbine de 400 kw/h (*coût : 700.000 €*) dont la production sera très bien rémunérée, cela reste soumis aux aléas climatiques.

Recettes générées les 10 dernières années :

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
367.939	464.171	552.644	654.074	735.639	668.240	673.416	466.029	515.214	386.588

VVF

Afin de préciser le programme de rénovation (*remise aux normes notamment*), du Village de Vacances exploité par VVF mais propriété communale, l'agence d'ingénierie du département IT 05 a suggéré à la commune de réaliser une étude de programmation de cet important chantier.



Pour un coût prévisible de 20.000 €, cette étude bénéficie d'une subvention du Conseil Régional PACA de 12.000 € et une aide complémentaire a été sollicitée dans le cadre des crédits mobilisés par le Territoire à Energie Positive et Croissance Verte du Grand Briançonnais.

Dans les semaines à venir, VVF, la commune, le département et la région procéderont ensemble à la sélection du bureau d'études qui aura la charge de ce programme qui comporte :

- un volet important relatif à l'isolation thermique et au chauffage ;
- un volet touchant à la requalification des 73 logements, en particulier des salles de bain ;
- la création d'un espace de remise en forme.



Le Syndicat Intercommunal Guil Durance est en charge de la gestion de l'éclairage public.

Le bureau d'études auquel il s'était adressé pour la mise en œuvre d'un programme général de mise

en sécurité des ouvrages et de réduction des consommations n'ayant pas rempli sa mission, aucun programme n'a pu être engagé en 2017 en dépit des urgences de certaines situations, en particulier à Ceillac où le réseau est ancien et très hétéroclite.

Prédation et élevage

L'été 2017 a été particulièrement éprouvant pour les propriétaires des troupeaux ovins et les bergers.

A l'alpage de la Lavine-Cristillan, le troupeau de Rémi Flesh a été victime de 3 attaques au cours desquelles 17 bêtes ont été tuées.

Sur l'alpage du Bois Noir, 4 attaques faisant 6 victimes ont été constatées.

Sur l'alpage Miroir-Sainte-Anne, le plus durement touché, ce sont 8 attaques avec 46 animaux tués qui ont eu lieu.

Enfin, près de la bergerie de la Chalp, le troupeau de Jean-Marc Garnier a été attaqué à 2 reprises et 6 bêtes ont été tuées.



On comprend le désarroi de la profession même si l'État indemnise les animaux dont la mort a pu être constatée par les agents du Parc du Queyras qui accompagnent, autant qu'ils le peuvent, les bergers, dotés de postes de radio pour se tenir informés.

Pour limiter les attaques des loups, la plupart des bergers disposent de chiens de protection, des patous ou des bergers d'Anatolie dont la cohabitation avec les randonneurs n'est pas sans poser des problèmes sérieux.

Les autorisations de tir proposées par le ministère

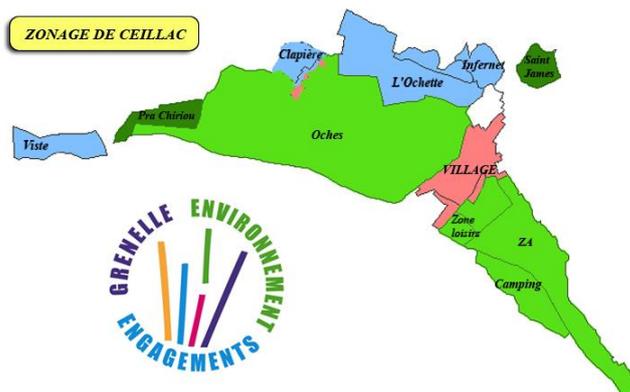
de l'écologie ne constituent pas une solution satisfaisante ni durable.

Actuellement, le nouveau plan national d'actions sur le loup, qui devrait couvrir la période 2018~2023, est en discussion avec une consultation publique accessible sur le site du ministère de la transition écologique et solidaire.

(durant l'été, suite aux autorisations de tir du ministère, 14 sorties ont été effectuées par des agents assermentés mais si des observations ont été faites, aucun tir n'a eu lieu)

PLU révision

Dans les semaines à venir, le conseil municipal va s'assurer du concours d'un bureau d'études pour l'accompagner dans la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé en 2008, afin de l'adapter aux prescriptions du Grenelle de l'environnement, intervenu en 2010.



ZAC Infernet

La commune envisage l'aménagement de la ZAC de l'Infernet dont le projet a été déclaré d'utilité publique par un arrêté préfectoral du 10 novembre 2016.

Ce projet initié en 2006 peut enfin entrer dans une phase active. A cet effet, un courrier va être adressé à tous les propriétaires concernés dans lequel la commune leur signifie l'offre d'acquisition fondée sur l'évaluation du service des domaines du 3 octobre 2016.

En fonction de ses disponibilités financières qui se sont considérablement réduites au fil de ces dernières années, la commune pourra procéder par voie d'échange.

Lorsque la maîtrise du foncier sera assurée, il conviendra de rechercher un aménageur, ou, à l'instar de ce qu'avait fait la SICA, de créer une société locale pour conduire le projet à son terme et

ainsi doter la commune de lits « chauds » qui lui font cruellement défaut aujourd'hui et dont la nature doit être complémentaire au parc existant.



Subventions des associations

La Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras peut subventionner le volet événementiel des associations qui doivent pour ce faire déposer un dossier complet avec notamment un plan de financement, sachant qu'en fin d'exercice un contrôle est effectué sur l'utilisation effective des sommes versées.

Dès lors que la subvention dépasse 23.000 €, la loi prévoit qu'une convention doit être signée entre la collectivité et l'association. Cette convention rappelle les objectifs de l'association, détaille son budget et précise l'obligation de dépôt d'un compte-rendu financier qui atteste de l'utilisation réelle des sommes reçues.

Lorsque l'association n'a pas de dimension territoriale, les associations peuvent s'adresser à la commune pour obtenir une aide éventuelle qui peut concerner aussi bien le fonctionnement que l'événementiel.

Ski Club Queyras

L'association favorise la pratique du ski alpin et du ski de fond avec comme objectif l'acquisition d'un niveau compatible avec les prérequis du monitorat national, ce qui permet aux enfants qui le souhaitent d'acquérir un diplôme leur permettant de travailler durant la saison hivernale.



Avant la fusion, la Communauté de Communes du Queyras accordait une subvention annuelle de l'ordre de 65.000 €.

La nouvelle ComCom n'ayant pas repris la compétence, les communes du Queyras recherchent entre elles le moyen le plus équitable et le plus juste pour permettre au club de poursuivre ses activités, sachant que la Régie des Remontées Mécaniques a accepté de contribuer pour 15.000 € et que les budgets des communes sont de plus en plus contraints.

Pompiers



Le comité de centre de secours de Ceillac a reçu, à l'automne dernier, Sophie Daubercies, psychomotricienne, et Sébastien Deyres, guide de haute montagne, tous deux volontaires pour rejoindre l'équipe des pompiers de Ceillac. Leur candidature a été validée après un bref entretien qui a permis de connaître leur motivation, leur cursus ou encore leurs disponibilités.

L'un comme l'autre ont exprimé leur volonté d'assurer, en tant que citoyens, un rôle au sein de la

communauté de Ceillac afin que les premiers secours, essentiels dans un village isolé comme Ceillac, soient assurés. Après plusieurs formations et/ou recyclages, ils seront donc à même d'intervenir sur le village pour éteindre un incendie, secourir une personne en détresse ou pour tout autre mission d'assistance.

Qu'ils soient ici une nouvelle fois remerciés pour leur engagement.

Abeilles à l'École

L'association « Les Abeilles à l'école » gère la cantine de l'école et dispose d'une subvention de 6.000 € qu'elle gère et est destinée aux parents qui,



après la fermeture de la MAM, peuvent mettre en garde leurs enfants à VVF.

Événements

Un petit retour en images sur les événements qui ont jalonné ces 6 derniers mois et qui concourent, au-delà des animations régulières proposées par le Comité des Fêtes, à mieux faire connaître Ceillac et ses atouts en matière d'accueil, de culture, de préservation de l'environnement et de pratiques variées des activités de pleine nature...

